

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 novembre 2012 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien, LECTEZ Alekski

Absents excusés

Mme DUPUIS Marie-Charlotte (procuration en faveur de Mme CATTIAUT)
M. KOSCIANSKI Richard (procuration en faveur de M. BIZET)
Mme PEUGNET Fabienne (procuration en faveur de Mme DURAND)

Absents

M. MARVILDE Didier
M. CORDONNIER Didier

Secrétaire de séance : M. LECTEZ Alekski

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

En ouverture de séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour ajouter un dossier à l'ordre du jour de la réunion, relatif à la vente d'une parcelle communale située rue Pasteur, au profit de M. FURLANI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

. à **l'unanimité**, prend acte de la communication des rapports annuels 2011 des services Eau et Assainissement et collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN,

. à **l'unanimité**, prend acte de la communication du rapport d'activité 2011 des services de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN,

. à **l'unanimité**, fixe les allocations versées aux chefs d'établissements scolaires pour l'acquisition de fournitures à compter de l'année scolaire 2013-2014,

. à **l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer avec la CAHC, VEOLIA Eau et la société CLEOME une convention préalable à la reprise des réseaux du lotissement de 24 logements, résidence du Pévélois, située rue du Pévélois, dans le patrimoine communautaire,

. à **l'unanimité**, donne un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique sur la demande présentée par la société GOODMAN Lauwin 1 Logistics en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles, Bâtiment A1 à LAUWIN-PLANQUE comprenant les activités de stockage de matières combustibles soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

. à **l'unanimité**, émet un avis favorable sur la demande de dérogation au repos dominical sollicitée par le magasin OLLY GAN, situé au sein du centre commercial AUCHAN les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2012, sachant que les autorisations accordées par le Préfet pour une durée limitée sont données après avis du Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés,

. à **l'unanimité**, émet un avis favorable sur la demande de dérogation au repos dominical sollicitée par le magasin LA HALLE AUX CHAUSSURES, situé au sein du centre commercial AUCHAN les dimanches 2 et 9 décembre 2012, sachant que les autorisations accordées par le Préfet pour une durée limitée sont données après avis du Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés,

. à **l'unanimité**, émet un avis favorable sur la demande de dérogation au repos dominical sollicitée par le magasin CHRISTINE LAURE, situé au sein du centre commercial AUCHAN les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2012, sachant que les autorisations accordées par le Préfet pour une durée limitée sont données après avis du Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés,

. **à l'unanimité**, entérine la nouvelle organisation générale pour le Centre d'Animation Jeunesse 2013 et les nouvelles tarifications qui interviendront à compter du 1^{er} janvier 2013 : la participation annuelle des familles est fixée à 20 € (quotient inférieur à 617 €), 25 € (quotient supérieur à 617 €) et à 40 € pour les familles extérieures. Une participation complémentaire par activité choisie sera demandée pour les activités diverses, proposées ci-dessous :

. Piscine, cinéma et repas
. quotient inférieur à 617 € : 2 €
. quotient supérieur à 617 € : 2,5 €
. extérieur : 4 €

. Patinoire, bowling, équitation et ski
. quotient inférieur à 617 € : 4 €
. quotient supérieur à 617 € : 5 €
. extérieur : 8 €

. Parc d'attractions, centre aquatique et sorties exceptionnelles
. quotient inférieur à 617 € : 10 €
. quotient supérieur à 617 € : 12,5 €
. extérieur : 20 €

. séjour court (4 nuits)
. quotient inférieur à 617 € : 30 €
. quotient supérieur à 617 € : 37,5 €
. extérieur : 60 €

. **à l'unanimité**, approuve le renouvellement du Contrat/Jeunesse entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS et charge M. le Maire de poursuivre les formalités nécessaires à la conclusion du contrat et de solliciter l'aide financière de la C.A.F. pour la réalisation des actions qui seront définies par le contrat,

. **à l'unanimité**, entérine la procédure de consultation d'entreprises relative au marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et de réparation de la voirie communale et autorise M. le Maire à signer le marché avec la société T.P.A., de LEFOREST, retenue par la commission d'appel d'offres,

. **à l'unanimité**, décide d'annuler la déchéance quadriennale concernant la prise en charge de frais de déplacement de M. Denis DEAS pour l'année 2007,

. **à l'unanimité**, approuve l'engagement de la commune dans la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité, charge M. le Maire de signer la convention avec les services de l'Etat pour l'aide au contrôle et à la télétransmission électronique sécurisée et entérine le choix de la société CDC FAST pour la mise en place du dispositif,

. **à l'unanimité**, accepte l'organisation du projet CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) – programme 2013, intitulé « cité Crombez, un territoire, des habitants » pour un coût total de 29 923 €, subvention sollicitée de 10 445 € et part communale de 19 478 €,

Ce projet vise à lutter contre les exclusions en favorisant le développement du langage, de l'expression écrite et de l'accès à la culture pour tous et à permettre le retour à l'emploi par l'insertion des populations des sites prioritaires.

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable au projet régional de santé et sur les modifications des composantes de ce programme.

. **à l'unanimité**, adopte une motion de solidarité nationale afin de solliciter les établissements publics de coopération intercommunale concernés, l'association des communes minières et les départements du Nord et du Pas-de-Calais, en vue de se retourner contre l'Etat afin de faire jouer la solidarité nationale et d'accompagner les territoires touchés par la pollution des eaux aux perchlorates tant sur le plan juridique que financier.

. **à l'unanimité**, autorise la vente de la parcelle cadastrée AE 457 partie, située rue Pasteur pour une contenance d'environ 1 600 m² (à parfaire par un géomètre) à M. Bernard FURLANI au prix de 132 000 € augmenté des frais inhérents à la vente afin de permettre la réalisation de logements.

Information

Décision municipale n° 2012/10 relative à la signature des marchés concernant la fourniture de repas (procédure adaptée) à compter du 1^{er} novembre 2012 pour une période d'un an, renouvelable une fois : société DUPONT RESTAURATION.....

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.